



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE



**HAUTE AUTORITÉ DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
ET LES INFRACTIONS ASSIMILÉES**

HAPLUCIA

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2023



*“ Ensemble disons **non** à la corruption, **oui** à l'intégrité ”*



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
MOT DU PRESIDENT	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : GENERALITES	11
SECTION 1 : LE CONTEXTE GENERAL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	13
SECTION 2 : LA GOUVERNANCE DE LA HAPLUCIA	19
SECTION 3 : LA PROMOTION D'UNE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.	27
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES DE PREVENTION	31
SECTION 1 : LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION	33
SECTION 2 : LA COMMEMORATION DES JOURNEES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	48
CHAPITRE III : LES ACTIVITES DE REPRESSION	51
SECTION 1 : LES DONNEES GENERALES SUR LES PLAINTES ET DENONCIATIONS	53
SECTION 2 : LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LES SANCTIONS DES CAS DE CORRUPTION DANS L'ADMINISTRATION	56
CHAPITRE IV : LES ACTIVITES DE COOPERATION	61
SECTION 1 : LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX	63
SECTION 2 : LA COOPERATION INTERNATIONALE	65
CONCLUSION	73



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACA	Autorité du contrôle administratif
AACRN	Réseau africain de recherche sur la lutte contre la corruption
ANLC	Agences nationales de lutte contre la corruption
BAD	Banque africaine de développement
BGF	Bonne Gouvernance Financière
CACIT	Collectif des associations contre l'impunité au Togo
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment / Evaluation des politiques et des institutions en Afrique
CUAPLCC	Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption
CVJR	Commission Vérité Justice et Réconciliation
EPCCT	Enquête sur la perception et le coût de la corruption au Togo
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HAPLUCIA	Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
HCRRUN	Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'Unité Nationale
IACA	Académie internationale de lutte contre la corruption
IDA	Association internationale de développement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IPC	Indice de perception de la corruption
MCC	Millenium Challenge Corporation
OCDI	Organisation de la charité pour un développement intégral
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OSC	Organisation de la société civile
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
ROFECC	Réseau des organisations de femmes engagées dans la lutte contre la corruption
TI	Transparency International



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des documents et supports de communication en 2023

Tableau 2 : Récapitulatif de la participation des élus et cadres municipaux à la campagne de renforcement des capacités

Tableau 3 : Plaintes et dénonciations reçues de 2018 à 2023

Tableau 4 : Situation des plaintes et dénonciations enregistrées de 2018 à 2023 suivant le mode de saisine

Tableau 5 : Situation du traitement des plaintes et dénonciations de 2018 à 2023

Tableau 6 : Situation des dossiers relatifs à la corruption

Tableau 7 : Situation des dossiers sans lien avec la corruption

Tableau 8 : Statistiques des sanctions relatives aux cas de corruption de 2018 à 2023 aux ministères chargés de la fonction publique et de la santé et à l'OTR

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution de l'IPC-TI du Togo de 2012 à 2023

Figure 2 : Évolution des notes du Togo de 2012 à 2023 (CPIA de la Banque mondiale)

Figure 3 : Répartition des plaintes et dénonciation selon le mode de saisine

Figure 4 : Evolution des plaintes et dénonciations de 2018 à 2023

Figure 5 : Evolution des cas de corruption de 2018 à 2023 au niveau de l'OTR, la santé et le ministère de la fonction publique.



MOT DU PRESIDENT



Face aux défis de développement de notre pays, la lutte contre la corruption apparaît plus qu'une nécessité. La volonté politique exprimée au plus haut niveau par Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, et toutes les réformes entreprises sous son impulsion ont permis au Togo de s'engager résolument dans la promotion de la bonne gouvernance, et la lutte contre la corruption.

Au titre de ces réformes, le Togo s'est engagé dans un processus d'implémentation des dispositions pertinentes des instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption qu'il a ratifiés, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. C'est ainsi que les secteurs de la justice, des finances publiques, des marchés publics et la lutte contre le blanchiment de capitaux, sont élevés au rang des chantiers prioritaires et ont bénéficié d'une riche législation et d'une abondante réglementation. La création de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées par la loi n°2015-006 du 28 juillet 2015 est une parfaite illustration de l'engagement des plus hautes autorités de faire de la lutte contre la corruption un levier essentiel du développement de notre pays. Cette institution a reçu la double mission de prévention et de lutte contre la corruption.

Dans le cadre de ses missions, la HAPLUCIA s'est montrée plus présente sur le terrain en intensifiant ses actions de sensibilisation et de communication afin de susciter un éveil de conscience et un changement de comportement vis-à-vis des pratiques de corruption à tous les niveaux de la vie socio-économique.

A l'heure du bilan annuel, je voudrais me féliciter de l'engagement de tous les acteurs de notre pays impliqués dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.



Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont le fruit des efforts de chacun d'entre nous, efforts qui se sont matérialisés par l'amélioration des scores des agences internationales de notation, notamment celui de Transparency International qui a classé le Togo au 130^{ème} rang en 2022 et au 126^{ème} rang en 2023, soit un bond de quatre (4) places.

Afin de maintenir cet élan et de continuer à améliorer l'efficacité de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, la prise en compte des leçons apprises et la mise en œuvre des recommandations issues de nos différentes rencontres d'échanges et de sensibilisation s'avèrent nécessaires.

Mon équipe et moi-même, sommes plus que déterminés à intensifier nos actions sur le terrain avec des innovations et de nouvelles approches dans la lutte contre ce phénomène.

Nous remercions le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs impliqués dans cette lutte pour leur accompagnement et leur appui à la réalisation des actions menées tout au long de cette année.

Kimelabalou ABA

INTRODUCTION

La corruption est sans aucun doute le défi le plus pressant qui se pose à la gouvernance et au développement de l'Afrique. Elle constitue le plus gros obstacle au développement socio-économique des pays du sud. Ce cancer des économies érode la confiance des citoyens dans les institutions publiques, projette une image négative du pays à l'extérieur et est aussi la racine de tous les autres maux dont souffrent les pays en développement, notamment le terrorisme, l'extrémisme religieux violent, les aventures migratoires périlleuses, le trafic de migrants, de drogues, d'armes, de faux médicaments.

Fort de ce constat, le gouvernement s'est inscrit dans la dynamique internationale de lutte contre la corruption en créant par la loi n° 2015-006 du 28 juillet 2015, la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA).

Conformément à l'alinéa 15 de l'article 2 de cette loi, la HAPLUCIA a l'obligation de publier chaque année un rapport d'activités destiné à rendre compte de l'exécution de son mandat et à informer le public sur l'accomplissement de sa mission.

L'année 2023 a été marquée par la nomination d'un nouveau président, la poursuite des activités de sensibilisations sectorielles et de renforcement des capacités des membres et du personnel technique.

Le présent rapport est structuré en quatre (4) chapitres présentés comme suit :

- Les généralités (chapitre I)
- Les activités de prévention (chapitre II)
- Les activités de répression (chapitre III)
- Les activités de coopération (chapitre IV).





CHAPITRE I : GENERALITES



Fléau des temps modernes, la corruption est devenue une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Selon le rapport du forum sur l'intégrité et la lutte contre la corruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2023, la corruption, au-delà de ses conséquences extrêmement négatives pour la démocratie et l'Etat de droit, complique la régulation des marchés publics, entrave la croissance impulsée par le secteur privé et décourage les investisseurs.

Quelle que soit la forme considérée, la corruption est un crime économique qui affecte tous les pays, petits ou grands, riches ou pauvres mais ce sont les pays en développement qui en pâtissent le plus.

Ce chapitre traitera du contexte général de la lutte contre la corruption et de la gouvernance de la HAPLUCIA.

SECTION I : LE CONTEXTE GENERAL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans cette section, seront présentés les contextes international et national de la lutte contre la corruption.

Paragraphe 1 : Le contexte international de la lutte contre la corruption

Pour faire face au phénomène de la corruption qui constitue une entrave à la vie économique et sociale ainsi qu'à l'exercice de l'expression démocratique, la prise de conscience collective de la communauté internationale, s'est manifestée à partir des années 2000, point de départ de la lutte à l'échelle mondiale.

La réaction mondiale contre la corruption s'est traduite par la négociation et l'adoption des instruments juridiques internationaux de prévention et de lutte contre la corruption notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLCC) et le Protocole de la (CEDEAO) sur la lutte contre la corruption.



Pour évaluer les efforts faits par les Etats à l'aune des mesures prescrites par ces instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption, plusieurs agences de notation font un diagnostic annuel et notent les pays du monde.

A. La situation de la corruption dans le monde

L'indice de perception de la corruption (IPC) est publié chaque année depuis 1995 par Transparency International (TI), un mouvement mondial animé par une vision commune, à savoir, assurer l'avènement d'un monde dans lequel les Etats, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien, sont exempts de corruption. Il permet de classer les pays selon leurs niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur la base d'appréciations d'experts et de chefs d'entreprises. Transparency International établit sa liste en attribuant un score allant de zéro « fortement corrompus » à 100 points « très peu corrompus ».

Selon l'IPC 2023, dans la plupart des pays, la lutte contre la corruption dans le secteur public n'a pas ou a peu progressé. A l'échelle mondiale, l'IPC moyen est de 43/100 et reste inchangé. Pour la douzième année consécutive, plus des deux tiers (2/3) des pays ont un score inférieur à 50/100, ce qui est un signe de graves problèmes de corruption.

Pour la sixième année consécutive, le Danemark arrive en tête avec un score de 90, suivi de près par la Finlande 87 et la Nouvelle-Zélande 85. Depuis 2018, douze pays ont vu leur score baisser de manière significative. Parmi eux, les pays à revenu faible ou intermédiaire tels que le Salvador (31), le Honduras (23), le Liberia (25), le Myanmar (20), le Nicaragua (17), le Sri Lanka (34) et le Venezuela (13), ainsi que des économies à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé telles que l'Argentine (37), l'Autriche (71), la Pologne (54), la Turquie (34) et le Royaume Uni (71).

Enfin, huit pays ont amélioré leur score au cours de la même période. Il s'agit de l'Irlande (77), la Corée du Sud (63), l'Arménie (47), le Vietnam (41), les Maldives (39), la Moldavie (42), l'Angola (33) et l'Ouzbékistan (33).

B. La situation de la corruption en Afrique

En Afrique, la plupart des pays stagnent et le score global de la région reste faible. Toutefois, on note des progressions considérables. Les Seychelles, avec 71 points, restent le meilleur élève de la région, avec une progression de plus 19 points au cours de la dernière décennie. Elles sont suivies par le Cap-Vert (64) et du Botswana (59). Les moins bons dans le classement sont la Somalie (11), le Soudan du Sud (13) et la Guinée équatoriale (17).

L'analyse révèle aussi que trois pays ont vu leur classement amélioré. Il s'agit de :

- l'Angola (33), plus 14 points depuis 2019 ;
- la Tanzanie (40), plus 10 points depuis 2015 ;
- la Côte d'Ivoire (40), plus 13 points depuis 2013.

En Afrique subsaharienne, l'IPC-2023 montre des résultats mitigés avec des améliorations significatives dans quelques pays. Les pays d'Afrique subsaharienne à 90%, ont obtenu un score inférieur à 50, avec une moyenne de 33 sur 100. L'IPC-2023 montre que ces pays ont encore un long chemin à parcourir dans leur lutte contre la corruption.

Paragraphe 2 : Le contexte national de la lutte contre la corruption

Ces dernières années, des efforts importants ont été déployés au Togo en matière de réformes visant à améliorer la gouvernance, en particulier en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Pour situer le pays par rapport aux niveaux mondial et continental, il convient de s'appuyer sur les résultats de l'enquête sur la perception et le coût de la corruption réalisée en 2020 et les évaluations de certaines agences internationales de notation.

A. L'enquête sur la perception et le coût de la corruption au Togo

Le rapport de l'enquête sur la perception et le coût de la corruption au Togo (EPCCT), réalisée par la HAPLUCIA avec l'appui de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) en 2020, donne une idée de l'ampleur du phénomène de la corruption dans le pays.

Cette étude a fait ressortir que le phénomène de la corruption est bien connu des Togolais. Les secteurs les plus exposés selon cette étude sont la police/la gendarmerie et la justice.

S'agissant du coût de la petite corruption, l'étude a révélé que les usagers des services et des entreprises publics ont versé des pots-de-vin d'un montant d'environ 10 milliards de FCFA, à raison de 7,9 milliards de FCFA payés par les individus et 2,1 milliards de FCFA par les entreprises.

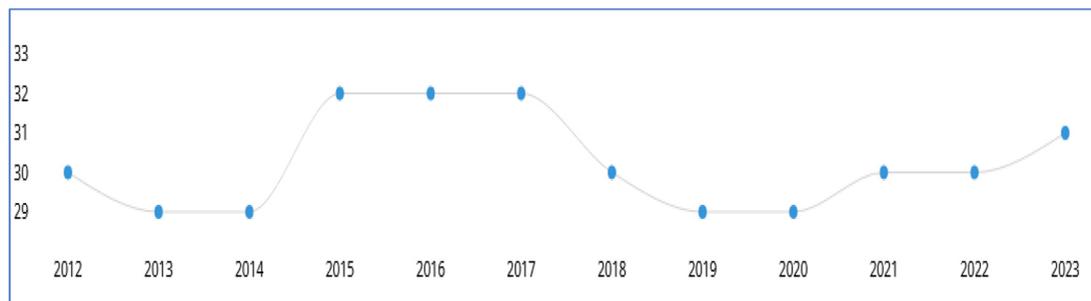
B. Les évaluations des principales agences de notation

Les scores du Togo selon les évaluations des principales agences ci-après illustrent la situation de la corruption dans le pays : l'IPC-2023 de Transparency International, l'Indicateur de contrôle de la corruption du Millennium Challenge Corporation et le rapport 2022 de la Banque mondiale sur les politiques et les institutions en Afrique (CPIA).

1. L'indice de perception de la corruption de Transparency International

L'analyse de la situation du Togo sur l'IPC révèle qu'après avoir stagné pendant trois années successives, ses notes ont chuté respectivement de 32/100 en 2017 à 30/100 en 2018 et à 29/100 en 2019 et 2020. Ce score est remonté à 30/100 en 2021, induisant son classement au 128^{ème} rang ; ce qui correspond à un gain de six places par rapport à 2020. En 2022, cette note est restée la même, soit 30/100 mais il a perdu deux places en passant de la 128^{ème} à la 130^{ème} place sur 180 pays évalués. En revanche, en 2023, le Togo progresse d'un point en passant de 30 à 31 et gagne quatre places, passant ainsi du 130^{ème} au 126^{ème} rang. Cette situation est illustrée par la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Évolution de l'IPC-TI du Togo de 2012 à 2023



2. L'indicateur contrôle de corruption du Millennium Challenge Corporation

La carte des scores du Millennium Challenge Corporation (MCC) pour l'année 2023 renseigne que le Togo a validé 14 indicateurs sur 20, dont celui du contrôle de la corruption, plaçant ainsi le pays au 6^{ème} rang africain.

Pour la 7^{ème} année consécutive, le Togo a satisfait les trois critères d'éligibilité au programme Compact : la validation de l'indicateur « Contrôle de la corruption », la validation d'au moins un des indicateurs des droits démocratiques et la validation de la majorité des vingt indicateurs, avec au moins un indicateur au vert dans chaque catégorie.

Le Togo a validé dans la catégorie « Liberté économique », les indicateurs sur l'inflation, la qualité de la régulation, la politique commerciale, le respect de l'équité de genre dans l'économie, le droit foncier, l'accès au crédit et les opportunités d'emploi.

Dans la catégorie « Bonne gouvernance », il a validé les indicateurs sur les libertés civiles, le contrôle de la corruption, l'efficacité des pouvoirs publics, l'Etat de droit et la liberté de l'information.

Enfin, concernant la catégorie « investissement dans le capital humain », deux indicateurs ont été validés, à savoir, les dépenses dans l'éducation primaire et le taux d'achèvement de l'éducation primaire des filles.

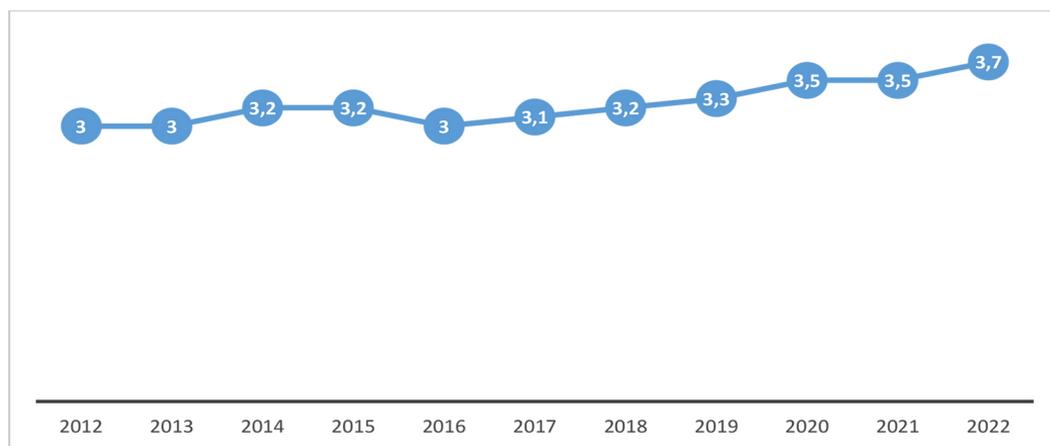
3. Le classement du Togo selon le rapport CPIA de la Banque mondiale

L'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) est un outil de diagnostic annuel destiné aux pays d'Afrique subsaharienne qui peuvent bénéficier des financements de l'Association internationale de développement (IDA). Établi sur une période allant de janvier à décembre, ce rapport jauge la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté. Les pays sont notés sur une échelle de 1 (note la plus faible) à 6 (note la plus élevée) pour 16 indicateurs regroupés dans quatre catégories : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'inclusion sociale et d'équité, gestion et institutions du secteur public.

Le rapport 2023 a révélé que le Togo est le pays qui a enregistré la plus forte augmentation en 2022 sur le continent avec une note de 3,7/6.

Le diagramme ci-dessous illustre l'évolution de la note du Togo de 2012 à 2022.

Figure2 : Évolution des notes du Togo de 2012 à 2022 (CPIA de la Banque mondiale)



Source : Rapport CPIA de 2012 à 2022

SECTION 2 : LA GOUVERNANCE DE LA HAPLUCIA

La loi n° 2015-006 du 28 juillet 2015 portant création de la HAPLUCIA détermine ses missions, son organisation et son fonctionnement. Pour son opérationnalisation, le plan stratégique 2019-2023 a prévu le renforcement de ses capacités institutionnelles et opérationnelles et la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Paragraphe 1 : Présentation de la HAPLUCIA

La présentation de la HAPLUCIA est faite à travers ses missions, son organisation et son fonctionnement tels qu'exprimés dans la loi portant sa création, ainsi que le changement intervenu au début de l'année 2023 dans la gouvernance de l'institution avec la nomination d'un nouveau président.

A. Missions, organisation et fonctionnement de la HAPLUCIA

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi n°2015-006/PR du 28 juillet 2015 portant création de la HAPLUCIA, « La Haute Autorité est une institution administrative indépendante, chargée de promouvoir et de renforcer la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans les administrations, les établissements publics, les entreprises privées et les organismes non étatiques ». Il ressort de cette disposition que les missions de la HAPLUCIA sont essentiellement la prévention et la lutte contre la corruption.

La HAPLUCIA est composée de trois (03) organes principaux : la plénière, le bureau et le secrétariat permanent.

La plénière est constituée de sept (07) membres nommés par décret en conseil des ministres, dont quatre (04) désignés par le Président de la République, un (01) par le président de l'Assemblée nationale, un (01) par le président du Sénat et un (01) par le président de la Cour des comptes. Elle est chargée de déterminer la politique générale et les orientations des actions de la HAPLUCIA.



Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un vice-rapporteur. Il est chargé d'impulser la mise en œuvre des activités de la HAPLUCIA.

Le secrétariat permanent est chargé de la supervision technique, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions de la HAPLUCIA. Il est dirigé par un secrétaire permanent nommé par décret en conseil des ministres et est composé d'un personnel technique et administratif.

Par ailleurs, un comptable public, nommé par le ministre chargé de l'économie et des finances, est placé sous l'autorité du président de la HAPLUCIA. Il est chargé de gérer les ressources financières de l'institution.

A. Le changement à la présidence de la HAPLUCIA

La gouvernance de la HAPLUCIA a été marquée en 2023 par un fait majeur, la nomination d'un nouveau président et l'accomplissement de ses formalités de prise de fonction, à savoir la passation de service et la prestation de serment.

Le nouveau président, monsieur ABA Kimelabalou est nommé par décret N°2023-013/PR du 24 janvier 2023. La passation de service entre monsieur WIYAO Essohana, président sortant et le nouveau s'est déroulée le 31 janvier 2023 au siège de la HAPLUCIA.

La cérémonie a été présidée par le ministre des Droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, porte-parole du gouvernement, monsieur TRIMUA Christian Eninam.

Le nouveau président a salué le président sortant pour le travail abattu à la tête de l'institution durant son mandat. Il s'est dit satisfait de l'accueil à lui réservé et a dit compter sur la disponibilité du personnel pour relever les défis et produire des résultats plus éclatants dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

Le ministre TRIMUA a, au nom du Président de la République et de l'ensemble du gouvernement, félicité le président sortant pour le travail de pionnier qu'il a effectué avec son équipe durant les 6 ans passés à la tête de la HAPLUCIA.

Il a enfin, présenté ses félicitations au nouveau président pour sa nomination et a promis, au nom du Chef de l'Etat et du gouvernement, de l'accompagner pour la réussite de sa mission.



Photo souvenir à l'issue de la cérémonie de passation de service

Le président entrant a prêté serment devant la Cour suprême le jeudi 09 février 2023. Cette cérémonie a été présidée par le président de ladite Cour, monsieur ABOUDOULAYE Yaya Bawa entouré des présidents des chambres judiciaire et administrative et des conseillers à la Cour suprême.

Le président de la Cour suprême a pris acte de ce serment et l'a renvoyé à l'exercice de ses fonctions. Tout en le félicitant pour sa nomination, il l'a exhorté à travailler à ce que l'institution qu'il incarne soit forte.



Les membres de la Cour suprême lors de la cérémonie de prestation de serment du nouveau président de la HAPLUCA



Le président ABA prête serment devant les membres de la Cour suprême

Conformément aux dispositions de l'article 145 de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 et de la loi organique n°2020-003 du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics, le nouveau président de la HAPLUCIA, a déclaré ses biens et avoirs le mardi 14 mars 2023 devant le Médiateur de la République, madame NANA-DABOYA Awa.



Le président ABA fait sa déclaration de patrimoine devant le Médiateur de la République

Afin de solliciter leur appui pour l'accomplissement de ses missions, le nouveau président de la HAPLUCIA a eu plusieurs rencontres avec les chefs des institutions de la République et les partenaires, notamment Madame le Premier ministre, Cheffe du gouvernement, les présidents des autres institutions de la République, des membres du gouvernement, les responsables des missions diplomatiques et les représentants des partenaires techniques et financiers.

**IMAGES DES RENCONTRES DU PRESIDENT DE LA HAPLUCIA AVEC LES
RESPONSABLES DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE, DES ORGANES DE
CONTROLE ET DES PARTENAIRES**



Le président de la HAPLUCIA échange avec Mme le Premier ministre, Cheffe du gouvernement



Cour des comptes



**Haute Autorité de l'audiovisuel et
de la communication**



**Commission nationale des Droits de
l'homme**



Médiateur de la République



Inspection générale des finances



Secrétariat de l'ITIE



Représentation résidente du FMI



Cellule Millenium Challenge Account

LES AMBASSADES



Ambassade de la République indienne



Ambassade d'Allemagne



Paragraphe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la HAPLUCIA

Au cours de l'année 2023, plusieurs initiatives ont été prises en vue de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la HAPLUCIA.

A. Le renforcement des capacités institutionnelles

La nouvelle dynamique insufflée par le nouveau président et le plaidoyer pour le renforcement des pouvoirs d'investigation de l'institution, ont conduit à l'élaboration d'un avant-projet de loi modificative de la loi n° 2015-006 du 28 juillet 2015 portant création de la HAPLUCIA.

Les mesures proposées devraient conférer à la HAPLUCIA plus de pouvoirs d'investigation, d'autosaisine et de saisine de la justice afin de lui permettre de réaliser efficacement sa mission de répression des actes de corruption et d'infractions assimilées. Les modifications ont porté sur les articles 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 10, 11, 12 et 14 de la loi.

B. Le renforcement des capacités opérationnelles

À la suite du diagnostic des ressources humaines réalisé par le schéma organisationnel de la HAPLUCIA, qui a révélé quelques inadéquations entre les profils et les postes occupés, il a été procédé à un redéploiement qui a eu un impact positif sur les performances de l'année 2023. Celles-ci sont illustrées, notamment par les résultats des sensibilisations sectorielles et de la campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux sur leurs rôle et responsabilités dans la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Par ailleurs, en vue d'améliorer leurs performances, les membres et le personnel de la HAPLUCIA, ont bénéficié des renforcements de capacités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Sur le plan interne, l'initiative de remise à niveau en anglais, prise par le président a démarré le 17 mars 2023. En effet, avec l'adhésion du Togo au Commonwealth le 25 juin 2022, cette formation est plus que nécessaire.

Elle devait permettre aux membres et au personnel de la HAPLUCIA, non seulement de prendre part activement aux rencontres internationales qui se déroulent exclusivement en anglais, mais aussi de faire face aux défis linguistiques qu'impose la lutte contre la corruption.

Sur le plan international, certains membres et personnel technique ont pris part à plusieurs sessions de renforcement des capacités, notamment :

- la formation sur la corruption publique, du 30 janvier au 03 février 2023 à Accra ;
- la formation sur la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs, du 27 au 31 mars 2023 à Accra ;
- la participation à deux sessions de formation sur la prévention de la corruption dans le cadre du programme de formation anti-corruption, organisées par l'Autorité du contrôle administratif (ACA), du 09 au 11 octobre 2023 et du 18 au 21 décembre 2023 au Caire, en Egypte.

Paragraphe 3 : Le renforcement des ressources financières

En 2023, les recettes de la HAPLUCIA sont constituées de la subvention de l'Etat d'un montant de 550 000 000 de francs CFA. Ces recettes sont destinées à financer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Outre la subvention de l'Etat, la HAPLUCIA a bénéficié en 2023 de l'appui financier de la République fédérale d'Allemagne à travers le projet Bonne Gouvernance Financière (BGF) piloté par la GIZ-TOGO et géré en paiement direct.

SECTION 3 : LA PROMOTION D'UNE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La stratégie de communication élaborée et adoptée en octobre 2020, a prévu pour l'année 2023, une série d'activités au titre de la communication interne et externe. On peut citer entre autres, la communication à travers les médias, l'impression et la distribution de documents d'information-éducation-communication ainsi que des articles et supports de sensibilisation.

Paragraphe 1 : La communication interne

La communication interne a été essentiellement marquée par les sessions plénières et les réunions du bureau de la HAPLUCIA. En outre, une réunion hebdomadaire de service a été instaurée. Celle-ci rassemble tous les lundis, autour du président de la HAPLUCIA, les membres, les directeurs et les responsables de cellules techniques. Elle a pour objectif d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités et une bonne circulation de l'information au sein de l'institution.

Par ailleurs, pour améliorer la circulation de l'information au sein de l'institution, trois plateformes WhatsApp ont aussi été créées, la première pour les membres, la deuxième pour les membres et les directeurs et la troisième pour les membres et tout le personnel.

Paragraphe 2 : La communication externe

Les activités réalisées au titre de la communication externe, concernent la communication avec les médias, l'animation du site web de la HAPLUCIA, la création et l'animation d'une page Facebook ainsi que l'impression et la distribution de documents et supports de communication.

A. La communication à travers les médias

Les activités de communication à travers les médias ont consisté en la couverture médiatique des sessions de sensibilisation, la célébration des journées africaine et internationale de lutte contre la corruption, la célébration de la journée internationale des droits de la femme et la campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Des émissions ont été également organisées sur des radios privées locales et des radios rurales lors des activités de sensibilisation et des ateliers de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux.

EMISSIONS SUR LES RADIOS COMMUNAUTAIRES



DAPAONG



MANGO

Enfin, des discussions sont engagées avec les médias publics et privés et des agences de communication en vue de la conclusion de partenariats pour l'élaboration et la diffusion de spots de sensibilisation et de films documentaires sur la corruption, ainsi que la couverture des manifestations organisées par la HAPLUCIA.

B. L'animation du site web et de la page Facebook de la HAPLUCIA

Opérationnel depuis août 2018, le site web de la HAPLUCIA est visible à l'adresse suivante : www.haplucia-togo.org.

Par ailleurs, une page Facebook a été créée pour renforcer la visibilité de l'institution. Elle relaie, de façon succincte pour un public peu enclin à de longues lectures, les articles et les images publiés sur le site web. La page Facebook constitue un important outil de communication pour toucher la jeunesse, très active sur les réseaux sociaux et rester en contact permanent avec elle.

C. L'impression et la distribution de documents et supports de communication

Le plan de communication a prévu l'édition, l'impression et la distribution de documents d'information-éducation-communication ainsi que des articles et supports publicitaires. Le tableau ci-dessous présente la situation des documents et supports réalisés en 2023.

Tableau 1 : Situation des documents et supports de communication en 2023

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	Loi portant création de la HAPLUCIA	1150
2	Extrait du Code pénal	1150
3	Compilation des conventions internationales	1150
4	Dépliant	1150
5	Polo	400
6	Porte-clés grand public	250
7	Casquette	400

La lutte contre la corruption ne peut être efficace que par la vulgarisation des textes qui la préviennent et la répriment. C'est pourquoi la HAPLUCIA a continué en 2023 à éditer la loi portant sa création, l'extrait du nouveau Code pénal, le dépliant de la HAPLUCIA et la compilation des conventions internationales de lutte contre la corruption pour les besoins de la campagne nationale d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux.

Les supports de communications tels que les polos, les casquettes et les porte-clés grand public, ont été confectionnés pour relayer de façon pratique les thèmes des journées africaine et internationale de lutte contre la corruption.



CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES DE PREVENTION



Conformément à la loi n° 2015-006 du 28 juillet 2015, la HAPLUCIA a reçu au titre de la prévention, la mission d'organiser, entre autres, les actions de communication pour un changement de comportement, de veiller à la diffusion et à la vulgarisation des textes relatifs à la prévention et à la lutte contre la corruption, d'accroître et de diffuser les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption. Pour l'année 2023, la HAPLUCIA a mené plusieurs activités dont les sensibilisations et l'organisation des journées de lutte contre la corruption.

SECTION 1 : LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION

Les activités de sensibilisation menées ont essentiellement consisté en des rencontres d'échanges et de partage avec les acteurs sectoriels, d'une part et une campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption, d'autre part.

Paragraphe 1 : Les activités de sensibilisation sectorielles

Les activités de sensibilisation ont touché essentiellement les professionnels des médias, les acteurs judiciaires, les professionnels de la santé et les officiers de police judiciaire. Dans cet élan, la HAPLUCIA a également échangé avec les acteurs et autres agents de l'administration opérant aux postes frontières ainsi qu'avec les organisations des femmes à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

A. La rencontre d'échanges avec les acteurs judiciaires

La HAPLUCIA a organisé le 17 avril 2023 à Lomé, au Centre de formation des professions de justice, une rencontre d'échanges et de partage avec les chefs des différentes juridictions du ressort de la Cour d'appel de Lomé.

Cette rencontre qui s'inscrit dans la droite ligne de sa mission de sensibilisation et d'éducation citoyenne à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, vise à renforcer les capacités et l'intégrité des chefs de juridictions en vue d'une meilleure gouvernance du système judiciaire.

Au cours de cette rencontre, les rôles et responsabilités des magistrats ont été au cœur des échanges et débats afin de trouver des solutions idoines pour faire face au fléau de la corruption dans le système judiciaire. Les échanges ont porté sur les thématiques suivantes :

- Présentation de la HAPLUCIA : son mandat, ses missions et ses réalisations ;
- Rôle et responsabilités des chefs de juridiction dans la lutte contre la corruption;
- Éthique et déontologie du magistrat et lutte contre la corruption ;
- Problématique des démarcheurs au sein de la justice : quelle approche stratégique de lutte contre le phénomène ?

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été présidée par le président de la HAPLUCIA, monsieur ABA Kimelabalou en présence du président de la Cour suprême, monsieur ABOUDOULAYE Yaya et du directeur de cabinet du ministère de la justice monsieur KADANGA Tchelim, représentant le garde des Sceaux ministre de la justice et de la législation.

Pour le président de la HAPLUCIA, les magistrats doivent demeurer dignes et inspirer la confiance et le respect du public. Il a saisi l'occasion pour les inviter, en leur qualité de dernier rempart dans la chaîne du combat contre la corruption, à cultiver l'exemplarité.



Photo de famille des participants à l'issue de la cérémonie d'ouverture

B. La rencontre d'échanges avec les professionnels des médias

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et d'éducation citoyenne, la HAPLUCIA a organisé du 11 au 12 mai 2023 à Kpalimé, un atelier de renforcement des capacités des journalistes et communicateurs sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Placé sous le thème : « le rôle des médias dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées », cet atelier a pour objectif d'amener les professionnels des médias à mieux cerner leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre la corruption. Durant deux jours de travaux une cinquantaine de journalistes et communicateurs des régions des plateaux, maritime et du Grand-Lomé a été édifiée sur les fondamentaux de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées à travers les thématiques ci-après :

- Présentation de la HAPLUCIA : son mandat, ses missions et ses réalisations ;
- Corruption : manifestations, causes et conséquences ;
- Répression des actes de corruption et d'infractions assimilées ;
- Respect de la présomption d'innocence dans la lutte contre la corruption ;
- Éthique et déontologie du journalisme et lutte contre la corruption ;
- Rôle et responsabilité des médias dans la lutte contre la corruption ;
- Journalisme d'investigation et lutte contre la corruption.

Le président de la HAPLUCIA, monsieur ABA Kimelabalou a ouvert l'atelier en présence du préfet de Kloto, monsieur ASSAN Bertin Koku, du Maire de la commune de Kloto1, monsieur DOGBATSE Winny, du représentant de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) monsieur SABI-KASSERE Pierre et du président de l'Observatoire togolais des médias, monsieur PETCHEZI Fabrice.

Dans son allocution de circonstance, le président de la HAPLUCIA a remercié les journalistes et les communicateurs pour cette grande mobilisation qui reconforte la HAPLUCIA dans sa mission principale qui est d'œuvrer pour la promotion de la bonne gouvernance dans notre pays.

« Notre vœu au terme des deux jours de formation est que les journalistes et les médias de notre pays pratiquent davantage des investigations et aillent au-delà de simples révélations et se mettent en réseau pour développer une base de données d'articles de presse relatifs à la corruption et aux crimes économiques », a souligné monsieur ABA Kimelabalou.



Photo de famille des participants à la rencontre d'échanges avec les professionnels des médias

C. La rencontre d'échanges avec les acteurs de la santé

La lutte contre la corruption dans le secteur de la santé demeure une préoccupation constante des plus hautes autorités du pays comme l'illustrent les différentes réformes dont a bénéficié le secteur. Malgré les efforts consentis pour renforcer la bonne gouvernance dans le système sanitaire, le secteur reste exposé aux risques de corruption.

C'est pourquoi la HAPLUCIA a organisé le 08 août 2023, un atelier de renforcement des capacités à l'endroit des chefs des établissements de soins et de santé en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.



Placé sous le thème « rôle et responsabilités des chefs des établissements de soins et de santé dans la lutte contre la corruption », cet atelier a pour objectif d'amener ces derniers à prendre davantage conscience de leurs rôle et responsabilités en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans l'exercice de leurs fonctions.

Les échanges et débats ont tourné autour des thèmes ci-après :

- Présentation de la HAPLUCIA : son mandat, ses missions et ses réalisations ;
- Corruption : causes, manifestation et conséquences dans le secteur de la santé ;
- Répression des actes de corruption ;
- Éthique et déontologie médicale et lutte contre la corruption ;
- Rôle et responsabilités des chefs des établissements de soins et de santé dans la lutte contre la corruption.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a été présidée par le président de la HAPLUCIA monsieur ABA Kimelabalou, en présence de la directrice des établissements de soins et de santé, docteur BABA Amivi, représentant le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

Situant le contexte de cette rencontre, le président de la HAPLUCIA a rappelé que c'est dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre la corruption que cette rencontre a été initiée en vue d'envisager des approches de solutions visant à combattre ce phénomène qui n'épargne malheureusement pas notre système de santé. A cet égard, il a souligné qu'il est essentiel que le personnel de la santé individuellement et collectivement, respecte et honore la charge sanitaire comme étant un mandat public, d'une part, et qu'il s'efforce de promouvoir et de maintenir la confiance des concitoyens dans le système sanitaire, d'autre part.



D. La rencontre d'échanges avec les officiers de police judiciaire

La participation des officiers de police judiciaire à l'action de prévention et de lutte contre la corruption apparaît aujourd'hui comme une dimension incontournable dans les stratégies nationales de lutte contre la corruption, surtout lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes ou investigations sur des faits de corruption.

Dans l'exercice de leurs missions et attributions, ceux-ci sont aussi exposés aux risques de corruption. C'est pourquoi le renforcement de leurs capacités demeure une priorité pour la HAPLUCIA qui a organisé le 17 août 2023 à leur intention un atelier d'échanges et de partage sur leurs rôle et responsabilités en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Les débats ont tourné autour des thématiques ci-après :

- Présentation de la HAPLUCIA : son mandat, ses missions et ses réalisations ;
- Corruption dans le secteur de la Police judiciaire ;
- Rôle et responsabilités des officiers de police judiciaire dans la lutte contre la corruption ;
- Éthique et déontologie de l'officier de police judiciaire et lutte contre la corruption ;

- Répression des actes de corruption et d'infractions assimilées.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le président de la HAPLUCIA monsieur ABA Kimelabalou, en présence du ministre de la sécurité et de la protection civile, le Général YARK Damehame et du directeur général de la police, le Colonel OKPAOUL Yaovi.

A cette occasion, le président de la HAPLUCIA a affirmé qu'il est essentiel que les officiers de police judiciaire s'efforcent de promouvoir et de maintenir la confiance de nos concitoyens. Être policier ou gendarme, a-t-il déclaré, c'est beaucoup plus qu'exercer une profession, c'est garantir le droit à une sécurité optimale à nos concitoyens et à leurs biens.

Le ministre YARK Damehame a, quant à lui, souligné que l'exercice correct des missions de police judiciaire à savoir : constater les infractions à la loi pénale, rassembler les preuves et en rechercher les auteurs des actes de corruption est une priorité pour faire progresser la prévention, la détection et la répression de la corruption. En leur qualité de premiers responsables d'application de la loi pénale, ils doivent reconnaître qu'il est possible de combattre la corruption en intervenant sur les conditions qui la rendent possible et l'entretiennent. Il a ainsi exhorté les officiers de police judiciaire à plus de responsabilité dans l'exercice de leurs missions.



Le ministre de la sécurité et de la protection civile et le président de la HAPLUCIA prononçant leurs allocutions



E. La célébration de la journée internationale de la femme

En prélude à la célébration de la journée internationale des droits de la femme le 8 mars, la HAPLUCIA a organisé le 7 mars 2023, en collaboration avec le ministère de l'action sociale de la promotion de la femme et de l'alphabétisation et le réseau des organisations de femmes engagées dans la lutte contre la corruption (ROFECC), une conférence débat sur le thème : « Contribution de la femme à la lutte contre la corruption », inspiré du thème international "Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes".



Photo de famille des participants à la rencontre

Cette initiative, première du genre, a réuni plusieurs acteurs issus pour la plupart des cellules genre des départements ministériels, des institutions de la République, des organisations de la société civile et du secteur privé.

Pour la circonstance, trois communications ont marqué la rencontre, à savoir :

- Historique de la journée internationale de la femme ;
- Présentation de la HAPLUCIA : son organisation, ses missions et ses réalisations ;
- Contribution de la femme à la lutte contre la corruption.

Le thème retenu par la HAPLUCIA pour célébrer cette édition fait observer que le rôle des femmes est beaucoup plus important au regard de leur nombre et du rôle fondamental qu'elles jouent dans l'éducation des enfants au foyer, en particulier et dans la société, en général. A cet égard, le thème met en exergue les femmes comme gardiennes des valeurs morales et à ce titre, elles doivent se sentir interpellées par le phénomène de la corruption, se démarquer des pratiques déloyales et apporter leur contribution à l'éducation d'une société éprise des valeurs d'intégrité et d'honnêteté.

Dans son discours d'ouverture, le président de la HAPLUCIA a souligné qu'il n'est de secret pour personne que les femmes sont les personnes les plus vulnérables et les premières victimes des actes de corruption et d'infractions assimilées. Dans ces conditions, les femmes doivent être nécessairement impliquées dans l'élaboration des politiques, des stratégies nationales et dans la conception ainsi que la mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

F. Les visites inopinées aux postes-frontières

Le président de la HAPLUCIA et ses collaborateurs ont effectué des visites inopinées aux postes frontières de Sanvee-Condji et de Kémériida (Togo-Bénin), ainsi qu'au poste frontière de Cinkassé (Togo-Burkina).

Ces visites qui se sont déroulées respectivement le 5 mai, le 26 août et le 27 septembre 2023, s'inscrivent dans le prolongement des activités de prévention et de lutte contre la corruption.

Après avoir partagé avec les acteurs concernés les causes, les manifestations et les conséquences de la corruption sur le développement de notre pays, il les a exhortés à dire non à la corruption en promouvant les valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de professionnalisme dans l'exercice de leur fonction.

Le président a encouragé les chefs de poste des différentes frontières visitées à travailler en parfaite harmonie pour éradiquer tous les actes de rackets qui peuvent écorner l'image du pays.

S'agissant des tarifs des différentes prestations qui provoquent souvent des incompréhensions entre les usagers et les agents des postes frontières, le président a recommandé qu'ils soient affichés pour plus de transparence.

Les chefs de services lui ont exprimé à leur tour, leur reconnaissance pour cette démarche qui les conforte et les encourage dans l'exercice de leurs missions.

Images des visites aux postes frontières



Poste frontière de Cinkassé



Poste frontière de Kémérida

Paragraphe 2 : La campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption

La HAPLUCIA a initié la campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées qui s'est déroulée du 25 mai au 31 octobre 2023. Cette campagne dont l'objectif est de renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des collectivités territoriales a été organisée avec l'appui financier de la République Fédérale d'Allemagne à travers le projet Bonne Gouvernance Financière mis en œuvre par la GIZ.

Elle a été marquée par trois étapes à savoir : le lancement officiel, les ateliers régionaux et la clôture officielle.

A. Le lancement officiel de la campagne

La campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été officiellement lancée le 25 mai 2023, à l'Hôtel 2 Février, par monsieur TRIMUA Eninam Massia Christian, ministre des Droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, porte-parole du gouvernement, représentant madame le Premier ministre, Cheffe du gouvernement.

Plusieurs personnalités politiques, diplomatiques, administratives, de la société civile et du secteur privé ont pris part à cette cérémonie qui a été marquée par trois interventions : le mot de bienvenue du président de la HAPLUCIA, M. ABA Kimelabalou, l'allocution de circonstance de l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Togo, Son Excellence monsieur Mathias VELTIN et le discours de lancement officiel de la campagne prononcé par monsieur TRIMUA Eninam Massia Christian.

Dans son mot de bienvenue, le président de la HAPLUCIA a affirmé que la lutte contre la corruption est un devoir civique dont tout le monde, y compris les élus et cadres municipaux, doit s'acquitter en participant aux efforts engagés. Dans cette optique, il a déclaré qu'au-delà d'être un impératif vital, ce combat apparaît comme une urgence à laquelle il faut trouver des solutions idoines.

L'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Togo a, pour sa part, salué la détermination des autorités togolaises à venir à bout de ce fléau qui « *handicape les efforts visant une gestion efficace des finances publiques et qui impacte fortement le développement économique et social des pays* ». Il a loué l'initiative de la HAPLUCIA de porter son action sur les élus et cadres municipaux sur le phénomène de la corruption afin de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des collectivités locales.

Dans son intervention, le ministre TRIMUA a relevé que cette activité de sensibilisation des élus locaux fait partie des actions innovantes du gouvernement et s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat qui a à cœur de développer une gouvernance saine et concertée, impliquant tous les acteurs. La décentralisation, a-t-il précisé, confère aux élus locaux des pouvoirs et une marge de manœuvre considérable dans la gestion des affaires publiques locales ; ce qui exige que les autorités locales soient redevables vis-à-vis de leurs mandants.

B. Les ateliers régionaux

Les ateliers de renforcement des capacités ont touché les élus et cadres municipaux des cent dix-sept (117) communes du pays. Pour l'atteinte des objectifs visés, quatre thématiques ont été développées, à savoir :

- Présentation de la HAPLUCIA : son mandat, ses missions et ses réalisations ;
- Corruption : causes, manifestations et conséquences ;
- Rôles et responsabilités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Répression des actes de corruption.

❖ Présentation de la HAPLUCIA

Ce thème a permis aux participants de cerner le mandat de la HAPLUCIA, ses missions de prévention et de répression, son organisation ainsi que son fonctionnement. Il a également permis de présenter aux participants les efforts de la HAPLUCIA dans l'accomplissement de ses missions à travers les réalisations.

❖ Corruption : causes, manifestations et conséquences

Cette présentation vise à faire prendre davantage conscience aux élus et cadres municipaux des conséquences néfastes de la corruption sur le développement local.

❖ Rôle et responsabilités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Le développement de cette thématique a été une occasion de situer les rôle et responsabilités des élus et cadres municipaux dans la gestion des collectivités territoriales en lien avec la lutte contre la corruption.

A cet effet, la contribution des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption a été mise en exergue sous le prisme des actions stratégiques de prévention, d'une part et de répression des actes de corruption, d'autre part.

❖ **Répression des actes de corruption**

L'exposé de cette thématique a pour objectif de faire connaître aux participants la définition des notions de corruption et d'infractions assimilées assorties d'exemples concrets, de présenter les stratégies de répression des actes de corruption et d'infractions assimilées ainsi que les sanctions prévues par le nouveau code pénal.

C. La clôture officielle de la campagne

Démarrée le 25 mai 2023, la campagne nationale de sensibilisation des élus et cadres municipaux en matière de prévention et lutte contre la corruption a pris fin le 31 octobre 2023 à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou.

La cérémonie de clôture qui s'est déroulée à ROC Hôtel a été marquée par cinq (5) interventions à savoir : le mot de bienvenue du représentant de madame le maire de la commune de l'Ogou¹, l'allocution de circonstance du préfet de l'Ogou, représentant le ministre de l'administration territoriale, l'allocution de circonstance du président de la HAPLUCIA, l'intervention du représentant de l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo et le discours de clôture du ministre délégué chargé du développement des territoires, représentant madame le Premier ministre, Cheffe du gouvernement.

Dans son mot de bienvenue, le représentant de madame le maire de la commune Ogou 1, monsieur TOYO Yao, deuxième adjoint au maire de la commune, s'est félicité du choix porté sur sa commune pour cette cérémonie de clôture. Il s'est réjoui de l'initiative de la HAPLUCIA qui permettra désormais aux élus locaux de connaître leurs rôle et responsabilités en matière de prévention et de lutte contre la corruption pour œuvrer au renforcement de la gouvernance locale et au développement du pays.

Dans son allocution de circonstance, monsieur ABA Kimelabalou, président de la HAPLUCIA, a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette campagne.



Après avoir rappelé les conséquences du phénomène de la corruption sur le développement local, il a exhorté les élus et cadres municipaux à une prise de conscience face à ce phénomène et les a encouragés à respecter les engagements pris au cours des ateliers afin de promouvoir la bonne gouvernance locale.

Le préfet de l'Ogou, monsieur AKAKPO Edoh, représentant le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires a souligné que la corruption est avilissante et détruit l'autorité. Pour cela, il a souhaité que l'éducation à la lutte contre la corruption soit intégrée dans les programmes d'enseignement afin d'amener les apprenants à une prise de conscience dès le bas âge.

Dans son intervention, le directeur adjoint de la coopération allemande, monsieur Johannes KLOTZ, représentant l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Togo, a félicité le gouvernement togolais pour ses efforts dans la promotion d'une culture de lutte contre la corruption.

Il a formulé le vœu que les résultats et bonnes pratiques partagés et discutés au cours de cette campagne connaissent une mise en œuvre effective et renforcée en impliquant davantage, non seulement les organisations de la société civile, mais aussi et surtout les citoyennes et citoyens dans les communes du Togo.

Le représentant de madame le Premier ministre, monsieur Essomanam EDJEBA a, dans son allocution, exprimé au nom du gouvernement, sa fierté et sa satisfaction pour la tenue exemplaire de cette campagne.

Il a remercié et félicité le président de la HAPLUCIA et son équipe pour cette initiative qui s'inscrit dans la droite ligne des actions du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ dans la promotion de la bonne gouvernance pour en faire un véritable catalyseur du développement du pays. Il a terminé son intervention, en formulant le vœu que les nouvelles connaissances acquises puissent aider désormais les élus et cadres municipaux à se positionner solidement à l'avant-garde du combat contre la corruption dans leurs communes respectives.

Il faut noter que cette campagne nationale a connu une forte mobilisation des élus et cadres municipaux avec 73,24% de taux de participation comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Récapitulatif de la participation des élus et cadres municipaux à la campagne nationale de renforcement des capacités

REGIONS	PERIODE	PARTICIPANTS		ECART	TAUX
		PREVUS	EFFECTIFS		
GRAND LOMÉ	20 au 27 juin	298	186	112	62,42
MARITIME	24 au 28 juillet	366	222	144	66,39
PLATEAUX	23 au 31 octobre	588	421	167	71,60
CENTRALE	08 au 13 octobre	272	212	60	77,94
KARA	21 au 25 août	382	303	79	79,32
SAVANE	26 au 29 septembre	306	255	51	83,33
TOTAL		2212	1620	613	73,24

L'analyse de ce tableau montre que sur 2212 participants prévus, 1620 ont effectivement pris part aux ateliers avec un écart de 613 participants, soit un taux de participation de 73,24 %. Ce qui dénote d'une grande adhésion des élus et cadres municipaux à la campagne.



Photo de famille à la cérémonie de clôture de la campagne de sensibilisation

SECTION 2 : LA COMMEMORATION DES JOURNEES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La célébration des journées de lutte contre la corruption offre l'occasion aux États parties de mesurer les efforts déployés dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en termes de progrès et perspectives. Comme chaque année, la HAPLUCIA a respecté la tradition en commémorant les journées africaine et internationale de lutte contre la corruption.

Paragraphe 1 : La journée africaine de lutte contre la corruption

La 7^{ème} édition de la journée africaine de lutte contre la corruption a été commémorée par la HAPLUCIA avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption le 11 juillet. L'évènement a été marqué par une caravane qui a sillonné les grandes artères de la ville de Lomé le 10 juillet, suivie d'une conférence-débat le 11 juillet autour du thème de l'année : "Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 20 ans après : réalisations et perspectives".

Les objectifs de la célébration de cette journée sont entre autres, de faire le bilan de la mise en œuvre de cet instrument juridique continental, de sensibiliser les populations sur les conséquences néfastes de ce fléau et de faire connaître les dispositions pertinentes prévues dans la Convention.



Photo de famille des participants à la conférence-débat

Pour la circonstance, deux thèmes ont été exposés :

- Réalisations et perspectives de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLCC) ;
- Contribution de la société civile dans la mise en œuvre de cette Convention.



Vue partielle de l'assistance au cours de la conférence-débat



Image de la caravane dans les rues de Lomé

Paragraphe 2 : La journée internationale de lutte contre la corruption

Pour marquer cette journée, la HAPLUCIA a organisé le 9 décembre 2023, en collaboration avec les organes de contrôle et de régulation, les organisations de la société civile et le secteur privé une conférence-débat autour du thème de l'année : « **Les 20 ans de la Convention des Nations Unies contre la corruption : Unir le monde contre la corruption** ».

Cette célébration a pour objectifs de sensibiliser le monde sur les conséquences néfastes du phénomène de la corruption et de faire connaître les mesures préventives prévues dans la Convention.



Photo de famille des participants à la conférence-débat

La conférence a été déclinée en quatre (4) communications, à savoir :

- Le bilan de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) » ;
- Le mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC » ;
- La contribution de la Cour des comptes à la mise en œuvre de la CNUCC » ;
- La contribution de la société civile à la mise en œuvre de la CNUCC au Togo”.



CHAPITRE III : LES ACTIVITES DE REPRESSION



Tout comme les années précédentes, le traitement des plaintes et dénonciations a été en 2023, au cœur des activités de répression des actes de corruption et des infractions assimilées, second volet de la mission de la HAPLUCIA. Le présent chapitre retrace les données générales sur les plaintes et dénonciations de 2018 à 2023 (section 1) et le traitement des plaintes et dénonciations (section 2).

SECTION 1 : LES DONNEES GENERALES SUR LES PLAINTES ET DENONCIATIONS

Toute personne physique ou morale peut saisir la HAPLUCIA d'une plainte ou d'une dénonciation. Les plaintes et dénonciations doivent porter sur des faits de corruption et d'infractions assimilées comme les détournements des deniers et biens publics, la concussion, le trafic d'influence, l'abus de fonction, la prise illégale d'intérêt, l'enrichissement illicite et autres infractions connexes. Dans cette section, seront examinés, les plaintes et dénonciations enregistrées de 2018 à 2023 ainsi que les modes de saisine.

Paragraphe 1 : Les plaintes et dénonciations enregistrées de 2018 à 2023

Les plaintes et dénonciations reçues par la HAPLUCIA sont consignées dans un registre spécial par un service dédié. L'identité du dénonciateur est gardée secrète pour rassurer ce dernier que l'information fournie sera traitée en toute discrétion. En tout état de cause, l'identité du dénonciateur reste confidentielle à moins que l'identification ne soit nécessaire pour permettre à l'équipe d'investigation d'avoir des éclaircissements supplémentaires avant de donner une suite appropriée à l'information révélée.

La HAPLUCIA a enregistré 12 plaintes et dénonciations en 2018, 26 en 2019, 17 en 2020, 13 en 2021 et 8 en 2022. En 2023, le nombre des dénonciations et plaintes est de 12. Le nombre total des plaintes et dénonciations enregistrées pour les six années est donc de 88 comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Plaintes et dénonciations reçues de 2018 à 2023

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Plaintes et dénonciations	12	26	17	13	8	12	88

Les données du tableau ci-dessus révèlent que la progression enregistrée entre 2018 et 2019 ne s'est pas poursuivie de 2020 à 2023. Les données globales qui sont passées de 12 en 2018 à 26 en 2019, sont redescendues à 17 en 2020, à 13 en 2021, à 8 en 2022 puis remontées à 12 en 2023. Cette situation serait liée à la crise sanitaire qu'a connue le pays et qui a provoqué un ralentissement des activités socioéconomiques. Elle pourrait aussi s'expliquer par le fait que les Togolais sont réticents (94,4%) à dénoncer les faits de corruption dont ils sont victimes ou témoins, tel que l'ont révélé les résultats de l'Enquête sur la perception et le coût de la corruption au Togo.ⁱ

Les tendances baissières des données entre 2020 et 2023 peuvent également s'expliquer par le fait que les campagnes de sensibilisation ont permis à la population de prendre conscience et de ne pas s'adonner aux actes de corruption.

Il importe de poursuivre les efforts de sensibilisation des populations à la culture de dénonciation des actes de corruption et d'infractions assimilées.

Paragraphe 2 : Les modes de saisine

Tout dénonciateur ou plaignant d'actes de corruption ou d'infractions assimilées dispose d'une panoplie de canaux notamment :

- Le courrier ordinaire : à l'adresse 16 BP 177 Lomé-Togo ou dépôt au siège de la HAPLUCIA sis au Bd Jean-Paul II prolongé face au stade de Kégué ;
- L'E-mail : haplucia2015@gmail.com ;
- Le numéro vert : **8277** ;
- Le site web : www.haplucia-togo.org
- L'application WhatsApp : sur le numéro +228 90 06 25 60.
- Les numéros de téléphone : +228 22 61 20 15/93 10 84 84 ; /96 61 12 12.

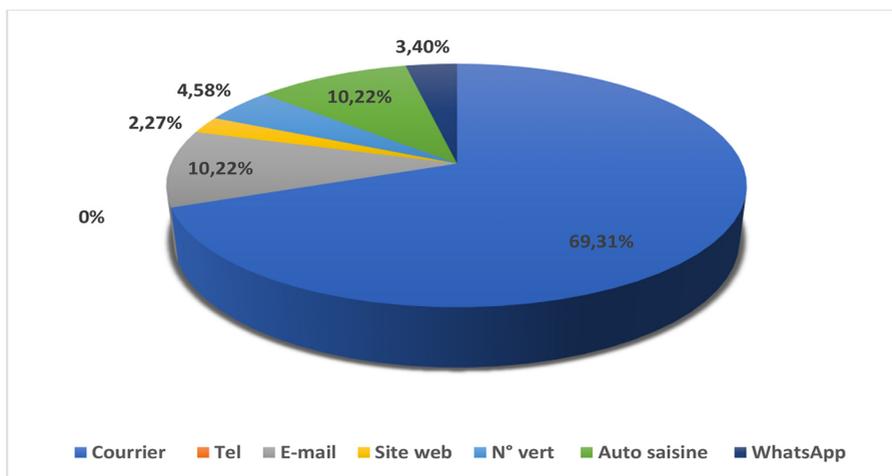
En outre, la HAPLUCIA peut s'autosaisir des faits de corruption ou d'infractions assimilées dont elle a connaissance.

Le tableau 4 et la figure 3 ci-dessous présentent les plaintes et dénonciations reçues selon les différents modes de saisine.

Tableau 4 : Situation des plaintes et dénonciations enregistrées de 2018 à 2023 suivant le mode de saisine

Année	Courrier	Tel	E-mail	Site web	N° vert	Auto saisine	WhatsApp	Total
2018	7	0	0	0	0	5	0	12
2019	20	0	2	0	2	2	0	26
2020	11	0	0	2	2	2	0	17
2021	12	0	1	0	0	0	0	13
2022	5	0	3	0	0	0	0	8
2023	6	0	3	0	0	0	3	12
Total	61	0	9	2	4	9	3	88
%	69,31%	0%	10,22%	2,27%	4,58%	10,22%	3,4%	100%

Figure 3 : Répartition des plaintes et dénonciation selon le mode de saisine



Sur les six années couvrant la période de 2018 à 2023, on constate que les dénonciations par courriers ordinaires restent le mode de saisine le plus utilisé avec 7 en 2018, 20 en 2019, 11 en 2020, 12 en 2021, 5 en 2022 et 6 en 2023, soit un total de 61.

Les dénonciations par auto-saisine viennent en deuxième position avec un total de 9 (5 en 2018, 2 en 2019 et 2 en 2020) au même titre que les dénonciations via E-mail avec 9 (2 en 2019, 1 en 2021, 3 en 2022 et 3 en 2023).

Le numéro vert vient en quatrième position avec 4 dénonciations (2 en 2019 et 2 en 2020).

Le numéro WhatsApp vient en cinquième position avec 3 dénonciations en 2023 et le site web vient en sixième position avec 2 dénonciations en 2020.

Le téléphone fixe n'est pas utilisé et vient en dernière position.

SECTION 2 : LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LES SANCTIONS DES CAS DE CORRUPTION DANS L'ADMINISTRATION

Cette section aborde la procédure de traitement des plaintes et dénonciations ainsi que les données sur les sanctions relatives aux cas de corruption dans les administrations.

Paragraphe 1 : Le traitement des plaintes et dénonciations

Les dénonciations des faits de corruption et les autres infractions assimilées doivent être faites avec la conviction que l'information signalée est vraie. Les dénonciations déposées sont examinées en toute discrétion par l'équipe de traitement. Les plaintes et dénonciations reçues et enregistrées sont transmises à la direction de la répression et font l'objet d'un traitement qui se fonde sur les facteurs tels que la source de la dénonciation, sa crédibilité et la mesure dans laquelle cette information peut être confirmée ou corroborée avec des éléments reconnaissables et vérifiables.

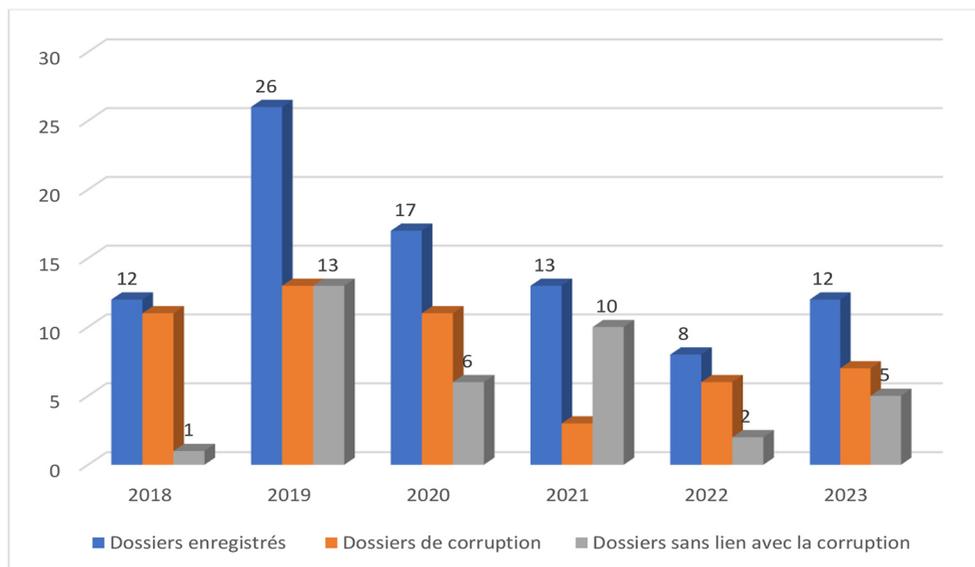
La dénonciation est examinée pour déterminer l'existence ou non d'une base légitime et fondée afin de diligenter une pré-enquête (audition, visites de terrain, ...). Si celle-ci révèle des informations tangibles et crédibles, la HAPLUCIA élabore un rapport qu'elle transmet au procureur de la République compétent.

En revanche, les plaintes et dénonciations non crédibles sont classées sans suite. Celles n'ayant aucun lien avec la corruption et les infractions assimilées sont réorientées vers les autorités compétentes, après notification aux plaignants ou dénonciateurs, de la suite réservée à leurs dossiers. La situation du traitement de ces dossiers est présentée dans le tableau 5 et la figure 4 ci-dessous :

Tableau 5 : Situation du traitement des plaintes et dénonciations de 2018 à 2023

Années	Années						TOTAL
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Plaintes et dénonciations							
Dossiers enregistrés	12	26	17	13	8	12	88
Dossiers de corruption	11	13	11	3	6	7	51
Dossiers sans lien avec la corruption	1	13	6	10	2	5	37

Figure 4 : Evolution des plaintes et dénonciations de 2018 à 2023



Le traitement des dossiers de plaintes et dénonciations enregistrés de 2018 à 2023 a révélé que sur 88 plaintes et dénonciations enregistrées, 37 ne sont pas liées à des actes de corruption. 47 dossiers sont en cours de traitement, 3 sont transmis au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, 1 est clôturé après recouvrement des deniers publics détournés.

Cette situation est présentée dans le tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6 : Situation des dossiers relatifs à la corruption

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Plaintes et dénonciations						
Dossiers enregistrés	11	13	11	3	6	7	51
Cumul	11	24	35	38	44	51	
Dossiers en cours de traitement	9	11	11	3	6	7	47
Dossiers traités et transmis au procureur de la République	0	2	1	0	0	0	3
Dossier traité et classé	0	0	0	1	0	0	1

En ce qui concerne les plaintes et dénonciations non liées aux actes de corruption, sur les 37 dossiers enregistrés, 20 ont été traités et réorientés en 2023 vers les autorités compétentes et les 17 autres sont en cours de réorientation comme l'illustre le tableau 7 ci-dessous :

Tableau 7 : Situation des dossiers sans lien avec la corruption

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Plaintes et dénonciations						
Dossiers enregistrés	1	13	6	10	2	5	37
Cumul	1	14	20	30	32	37	
Dossiers réorientés	0	0	0	0	0	20	20
Dossier en cours de réorientation	0	0	0	0	0	17	17

Paragraphe 2 : Les données sur les sanctions relatives aux cas de corruption dans les administrations

L'analyse situationnelle de la corruption au Togo effectuée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption a révélé que des sanctions relatives au cas de corruption dans les administrations sont prises par l'autorité hiérarchique, le ministre de tutelle ou le ministre chargé de la fonction publique. Dans le cas d'espèce l'administration apprécie la faute et détermine la sanction à appliquer conformément à la législation en vigueur.

Pour les besoins du présent rapport, la HAPLUCLIA a lancé un processus de collecte d'informations auprès des différentes administrations. Au moment de la rédaction de ce rapport, les informations disponibles concernent le ministère de la fonction publique, le ministère de la santé et l'Office togolais des recettes (OTR).

Le tableau 8 ci-dessous présent les statistiques des sanctions relatives aux cas de corruption dans ces administrations de 2018 à 2023.

Tableau 8 : Statistiques des sanctions relatives aux cas de corruption de 2018 à 2023 aux ministères chargés de la fonction publique et de la santé et à l'OTR

Structures	Nature de l'infraction	Sanctions infligées	Nombre de personnes par année						
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
OTR	Corruption et infractions assimilées	Sanctions administratives	3	3	0	12	8	21	47
Ministère de la santé			35	52	42	86	53	43	311
Ministère de la fonction publique			0	0	0	3	0	6	9
TOTAL								367	

De 2018 à 2023, on a enregistré 367 sanctions disciplinaires dont 47 à l'OTR, 311 au ministère de la santé et 9 au ministère de la fonction publique.

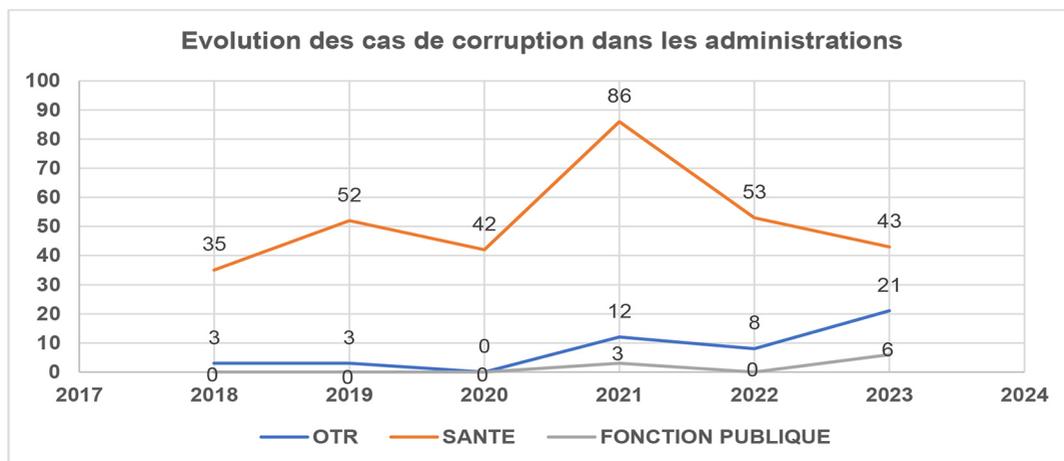
A l'OTR, les sanctions concernent l'avertissement, la mise à pied aggravée avec privation de salaire, la mise à pied aggravée avec privation de salaire et restitution de l'indu, les licenciements sans préavis et poursuite judiciaire.

Au niveau de la fonction publique il s'agit de l'exclusion temporaire, de la suspension, de la mise à pied et de la révocation.

En ce qui concerne le ministère de la santé les sanctions concernent la mise à pied, le retard d'avancement d'échelon, le remboursement de la somme indûment perçue, la suspension de salaire, la garde illimitée d'une semaine non payée, l'avertissement écrit, l'avertissement écrit avec inscription au dossier, la mutation interne, l'annulation de prime d'un jour, la rétention de ristournes de fin d'année et de prime de garde, la restitution des fonds, etc.

La figure 5 ci-dessous montre l'évolution des cas de corruption de 2018 à 2023 au niveau de l'OTR, la santé et le ministère de la fonction publique

Figure 5 : Evolution des cas de corruption de 2018 à 2023 au niveau de l'OTR, la santé et le ministère de la fonction publique.





CHAPITRE IV : LES ACTIVITES DE COOPERATION



Les instruments juridiques en matière de lutte contre la corruption prônent la coopération avec les structures nationales et internationales afin de rendre plus efficace la lutte. La HAPLUCIA, dans l'axe 3 de son plan stratégique 2019-2023, a fait de la coopération un des piliers de sa politique. Au cours de l'année 2023, cette coopération s'est traduite par des activités avec les acteurs nationaux et internationaux.

SECTION 1 : LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX

La coopération avec les acteurs nationaux a été marquée par des activités du cadre de concertation et de coordination sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, ainsi que les activités avec les administrations publiques.

Paragraphe 1 : Les activités du cadre de concertation et de coordination sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées

Le cadre de concertation et de coordination regroupe les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile avec lesquels la HAPLUCIA a organisé une série de réunions ayant permis de relancer les activités mises en veilleuse en raison de la pandémie de la COVID-19.

Dans cette perspective, un comité ad hoc a été mis en place pour élaborer un nouveau plan d'action 2023-2025. Le projet de plan d'actions proposé par ce comité a fait l'objet de présentation lors des réunions du conseil consultatif du cadre tenues le 21 septembre et le 17 novembre 2023. L'adoption du nouveau plan d'actions interviendra en 2024, après la prise en compte des différents amendements formulés par les membres du conseil consultatif.

S'agissant de l'organisation des journées africaine et internationale de lutte contre la corruption, un comité permanent composé de trois (3) représentants de la HAPLUCIA, deux (2) représentants des autres organes de contrôle et de régulation, deux (2) représentants des OSC et un (1) représentant du secteur privé a été mis en place.

Outre les activités du cadre, la HAPLUCIA a participé le 09 décembre 2023 à la 8^{ème} édition de la nuit des droits de l'Homme, placée sous le thème « Dignité, Liberté et Justice pour tous ». Organisée par le Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT) en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), cette édition s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Cette soirée qui a eu lieu au siège de l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI) à Lomé, a eu pour objectif de renforcer la cohésion sociale, la bonne gouvernance et l'Etat de droit au Togo.

Paragraphe 2 : Les activités avec les administrations publiques

En matière de coopération avec les administrations publiques, la HAPLUCIA a pris part aux activités organisées par le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), le Millenium Challenge Account (MCA) et la Commune du Golfe 2.

A. Participation à la conférence-bilan 2023 du Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'Unité Nationale

La HAPLUCIA a pris part le jeudi 21 décembre 2023 à l'Hôtel la Concorde à la conférence-bilan 2023 du HCRRUN. L'objectif de cette rencontre était de présenter le bilan de cette institution conformément aux recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) qui préconisent qu'un compte rendu régulier soit fait aux populations concernant l'exécution du programme de réparation.

B. Participation aux activités du Millennium Challenge Account-Togo

Chaque année, le Millenium Challenge Corporation (MCC) évalue et produit une carte des scores de vingt indicateurs pour chaque pays éligible. Ainsi, le Togo est évalué chaque année sur l'évolution de ses indicateurs. Dans la mise en œuvre des réformes aboutissant à la validation des indicateurs, la HAPLUCIA est fortement impliquée dans l'amélioration de l'indicateur « contrôle de la corruption ».

Au cours de l'année 2023, la HAPLUCIA a participé à certaines activités de la cellule MCA-Togo, notamment l'élaboration de son PTA-2023, le partage de la carte des scores et l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre du PTA-2023.

En outre, la HAPLUCIA a participé aux côtés de la Cellule MCA-Togo à une mission à Washington aux Etats Unis d'Amérique du 3 au 15 juin 2023, afin d'échanger sur les progrès et les défis du Togo avec les institutions évaluatrices des indicateurs d'éligibilité aux programmes du MCC.

C. Participation à l'atelier de vulgarisation du plan quinquennal de développement communal 2023-2027 de la commune Golfe 2

Sur invitation de la commune Golfe 2, la HAPLUCIA a pris part le 8 septembre 2023, à l'EPP Kélégougan à une rencontre organisée à l'intention des populations de la commune dont l'objectif est de vulgariser le plan quinquennal de développement communal 2023-2027.

Les bonnes pratiques apprises et les enseignements reçus au cours de la campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées organisée par la HAPLUCIA du 25 mai au 31 octobre 2023, devraient contribuer à l'atteinte des objectifs de promotion d'une gouvernance saine au sein des communes.

SECTION 2 : LA COOPERATION INTERNATIONALE

En matière de coopération internationale, la HAPLUCIA entretient une dynamique partenariale aux plans régional et international.

Paragraphe 1 : La coopération au niveau régional

Au plan régional, la HAPLUCIA a participé activement aux activités du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (CCUAC), de l'association des agences anti-corruption du Commonwealth Africa, de l'Autorité de Contrôle Administratif (ACA) d'Egypte et de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Togo.

A. Participation à l'atelier continental pour la formation du réseau africain de recherche sur la lutte contre la corruption

Le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption, en collaboration avec la GIZ et l'Université de Stellenbosch, a organisé du 9 au 11 mai 2023 à l'hôtel Kibo Palace d'Arusha, un atelier continental pour la formation du Réseau africain de recherche sur la lutte contre la corruption (AACRN).

Cet atelier qui avait pour objectif de réfléchir à la création d'un réseau continental de chercheurs anti-corruption, a réuni les universitaires, les chercheurs, les représentants des institutions/consortiums de recherche, les représentants des agences nationales de lutte contre la corruption (ANLC) et le représentant de l'association africaine des agences de lutte contre la corruption ainsi que d'autres parties prenantes.

Les travaux de cette rencontre ont porté sur le corpus de recherche existant sur la corruption, l'identification des liens entre la recherche et la lutte contre la corruption et l'élaboration des politiques publiques. En outre, la réunion a permis d'identifier et de mettre en évidence les lacunes en matière de recherche au sein des ANLC.

Au terme des travaux, les délégués ont officiellement acté la création du Réseau africain de recherche sur la lutte contre la corruption (AACRN).

B. Participation à la célébration de la 7^{ème} journée africaine de lutte contre la corruption et des 20 ans de la convention

Dans le cadre de la célébration de la 7^{ème} édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption et des 20 ans de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption a organisé à Arusha (Tanzanie), du 10 au 12 juillet 2023, une rencontre d'échange d'expériences sur la mise en œuvre de la Convention à laquelle la HAPLUCIA a pris part. Cette rencontre a rassemblé les représentants des agences nationales de lutte contre la corruption, de la société civile, des médias et des organisations internationales.

Placée sous le thème « La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 20 ans après : Réalisations et perspectives », cette célébration a été marquée par un symposium continental et la tenue du 7^{ème} dialogue du Conseil consultatif.

Les travaux du symposium ont permis aux participants d'échanger leurs expériences en matière de lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs et de renforcer leurs capacités sur leur rôle dans la lutte contre la corruption.

Le 7^{ème} dialogue du Conseil consultatif a été une occasion pour les participants de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de toutes les parties prenantes, qui permettra de discuter sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette convention, ainsi que les perspectives pour les dix (10) prochaines années.

C. Participation à la 13^{ème} conférence de l'association des agences anti-corruption du Commonwealth-Africa

Une délégation de la HAPLUCIA conduite par son président a pris part à la 13^e conférence de l'association des agences anti-corruption du Commonwealth-Africa qui s'est tenue aux Seychelles du 15 au 19 mai 2023.

Placée sous le thème «Unir le Commonwealth-Africa dans la lutte contre la corruption», cette rencontre a eu pour objectif principal de créer une synergie d'actions entre les acteurs engagés pour une lutte efficace contre la corruption à travers les échanges d'expériences et les bonnes pratiques développées dans leur zone.



Vue de l'assistance au cours des travaux

Les bonnes pratiques ressorties lors des échanges ont porté, notamment sur :

- l'intensification des campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population ;
- la transaction en matière de recouvrement des avoirs et biens des personnes corrompues ou reconnues responsables de détournement de deniers publics ;
- l'organisation des journées ou semaines nationales de lutte contre la corruption ;
- l'organisation des concours pour les journalistes et les artistes de la chanson en matière de prévention et de lutte contre la corruption ;
- l'organisation des marches nationales contre la corruption.



Photo de famille des participants

Paragraphe 2 : La coopération dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la HAPLUCIA a pris part aux activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

A. Participation à la 14^{ème} session du groupe d'examen de l'application de la Convention et à la 14^{ème} session du groupe de travail intergouvernemental sur la prévention de la corruption

Une délégation de la HAPLUCIA, a pris part du 12 au 16 juin 2023 à Vienne (Autriche) aux travaux de la 14^{ème} session du groupe d'examen de l'application de la convention des Nations Unies contre la corruption et à la 14^{ème} session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption.

Les travaux de la 14^{ème} session du groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ont été consacrés aux performances du mécanisme d'examen de l'application, aux questions financières et budgétaires, à l'état de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et à l'assistance technique.

Les travaux de la 14^{ème} session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ont été consacrés à l'application des résolutions pertinentes de la Conférence et aux priorités futures.

Les débats thématiques sur les bonnes pratiques et initiatives dans le domaine de la prévention de la corruption ont fait ressortir les interactions entre les approches préventives et répressives, le renforcement du rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la prévention et la lutte contre la corruption et les bonnes pratiques.

Les exemples de bonnes pratiques concernent, notamment la mise en place de stratégies multisectorielles de lutte contre la corruption, l'élaboration de codes de conduite, les mesures connexes de protection des lanceurs d'alertes, des victimes et des auteurs d'infractions ainsi que l'extension des délais de prescription.

B. Participation à la conférence mondiale sur l'exploitation des données pour améliorer la mesure de la corruption et à la 14^{ème} session du groupe d'examen

Le président de la HAPLUCIA a pris part à la conférence mondiale sur l'exploitation des données pour améliorer la mesure de la corruption du 31 août au 1^{er} septembre 2023 à Vienne en Autriche.

Cette conférence a été organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA).

L'objectif de cette conférence est de discuter et de jeter les bases d'initiatives futures dans le domaine de la mesure de la corruption.

Au cours des travaux, la conférence, après avoir constaté que les mécanismes actuels de mesure de corruption ont montré leurs limites, a souligné la nécessité de travailler ensemble à l'amélioration de la mesure de la corruption.

La Conférence a adopté des principes devant être observés dans la mesure de la corruption. Il s'agit entre autres de principes d'approche multipartite, d'exhaustivité, de pertinence et d'utilité des données, d'objectivité dans le jugement d'expert, etc.

En outre, la délégation de la HAPLUCIA a pris part du 4 au 8 septembre 2023 aux travaux de la 14^{ème} session du Groupe d'examen de l'application de la CNUCC. L'objectif de cette session est de poursuivre l'analyse des progrès enregistrés par les États membres dans la mise en œuvre de la CNUCC, ainsi que les moyens à développer pour renforcer la coopération internationale dans cette lutte.

Les bonnes pratiques apprises au cours de la conférence sont entre autres :

- l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures de passation des marchés publics ;
- la déclaration en ligne des biens par les personnalités assujetties sur des plateformes sécurisées ;

- l'identification des propriétaires/bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption.

C. Participation à la 10^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Une délégation togolaise, conduite par le président de la HAPLUCIA a participé à la 10^{ème} Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue à Atlanta, aux États-Unis d'Amérique, du 11 au 15 décembre 2023.

Placée sous le thème : « Les 20 ans de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption : Unir le monde contre la corruption », cette conférence avait pour objectif principal de faire le bilan de la mise en œuvre de la Convention par les États parties vingt ans après son adoption. Il s'agissait d'apprécier les progrès enregistrés par les États parties, de relever les défis rencontrés et de mobiliser le monde pour une synergie d'actions contre ce fléau.

Les sujets examinés au cours des assises ont porté essentiellement sur l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'assistance technique, la prévention, le recouvrement d'avoirs et la coopération internationale.

Au cours de cette rencontre, la délégation togolaise a fait une déclaration sur les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de la Convention, ainsi que les défis et les perspectives de la lutte.



Vue partielle de la délégation Togolaise à la conférence



CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par le changement intervenu à la tête de la HAPLUCIA avec la nomination d'un nouveau président. La passation de charges et l'entrée en fonction du président entrant, M. ABA Kimelabalou, marquent le départ d'une nouvelle dynamique imprimée à la HAPLUCIA avec la réalisation de nombreuses activités qui ont consisté à accélérer la mise en œuvre du Plan Stratégique 2019-2023.

Le plaidoyer pour l'adoption de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption a suivi son cours. Le processus, s'il est concrétisé, permettrait à notre pays de réaliser des bonds significatifs dans les différents classements internationaux qui mesurent l'engagement des Etats à lutter contre la corruption.

L'intense travail de sensibilisation mené sur le terrain est à l'image du dynamisme qui a caractérisé l'activité quotidienne des directions et services, lesquels ont conduit avec succès, les actions planifiées en début d'année.

Ainsi, en matière de prévention, à côté des missions classiques de sensibilisation, un nouveau dispositif de suivi des recommandations a été mis en place. En vertu de ses attributions, la HAPLUCIA a répondu favorablement à la plupart des invitations aux ateliers et séminaires qui lui ont été adressées par les institutions sœurs et autres partenaires.

En dehors des activités organisées et saisissant les opportunités offertes, plusieurs de ses membres et personnel ont pris part à des formations spécialisées sur des thématiques essentielles.

La dynamique de coopération s'est également manifestée à travers la participation remarquable de ses membres et personnel à de nombreuses réunions et événements nationaux et internationaux.



Ces résultats, bien qu'encourageants, seraient plus marqués si la HAPLUCIA ne faisait pas face à de nombreux défis liés à :

- ses pouvoirs d'investigation ;
- la protection des lanceurs d'alerte ;
- la prise de conscience des conséquences néfastes de la corruption par les populations ;
- l'adoption de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- la coopération entre les acteurs nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre la corruption.

En termes de perspectives, de nombreuses actions devront être entreprises au cours des prochaines années pour donner un nouvel élan à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans notre pays, à savoir :

- le renforcement des pouvoirs d'investigation de la HAPLUCIA ;
- l'adoption d'une politique de protection des lanceurs d'alerte ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation de la population en général et des agents des secteurs les plus exposés en particulier ;
- le renforcement de la coopération avec les acteurs nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre la corruption ;
- l'adoption de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; etc.

Au terme du présent rapport, il y a lieu de souligner la volonté et l'engagement politiques soutenus des plus hautes autorités qui augurent d'un avenir meilleur en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.



Table des matières

SOMMAIRE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
MOT DU PRESIDENT	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : GENERALITES	11
SECTION I : LE CONTEXTE GENERAL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION..	13
Paragraphe 1 : Le contexte international de la lutte contre la corruption	13
A. La situation de la corruption dans le monde.....	14
B. La situation de la corruption en Afrique.....	15
Paragraphe 2 : Le contexte national de la lutte contre la corruption	15
A. L'enquête sur la perception et le coût de la corruption au Togo.....	15
B. Les évaluations des principales agences de notation	16
1. L'indice de perception de la corruption de Transparency International	16
2. L'Indicateur contrôle de corruption du Millennium Challenge Corporation .	17
3. Le classement du Togo selon le rapport CPIA de la Banque mondiale	18
SECTION 2 : LA GOUVERNANCE DE LA HAPLUCIA.....	19
Paragraphe 1 : Présentation de la HAPLUCIA	19
Paragraphe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la HAPLUCIA.....	26
Paragraphe 3 : Le renforcement des ressources financières	27
SECTION 3 : LA PROMOTION D'UNE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE ..	27
Paragraphe 1 : La communication interne.....	28
Paragraphe 2 : La communication externe.....	28
A. La communication à travers les médias.....	28
B. L'animation du site web et de la page Facebook de la HAPLUCIA.....	29
C. L'impression et la distribution de documents et supports de communication .	29
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES DE PREVENTION	31
SECTION 1 : LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION.....	33



Paragraphe 1 : Les activités de sensibilisation sectorielles	33
A. La rencontre d'échanges avec les acteurs judiciaires	33
B. La rencontre d'échanges avec les professionnels des médias.....	35
C. La rencontre d'échanges avec les acteurs de la santé	36
D. La rencontre d'échanges avec les officiers de police judiciaire.....	38
E. La célébration de la journée internationale de la femme	40
F. Les visites inopinées aux postes-frontières.....	41
Paragraphe 2 : La campagne nationale de renforcement des capacités des élus et cadres municipaux en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	42
SECTION 2 : LA COMMEMORATION DES JOURNEES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	48
Paragraphe 1 : La journée africaine de lutte contre la corruption	48
Paragraphe 2 : La journée internationale de lutte contre la corruption	50
CHAPITRE III : LES ACTIVITES DE REPRESSION	51
SECTION 1 : LES DONNEES GENERALES SUR LES PLAINTES ET DENONCIATIONS.....	53
Paragraphe 1 : Les plaintes et dénonciations enregistrées de 2018 à 2023	53
Paragraphe 2 : Les modes de saisine.....	54
SECTION 2 : LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LES SANCTIONS DES CAS DE CORRUPTION DANS L'ADMINISTRATION.....	56
Paragraphe 1 : Le traitement des plaintes et dénonciations.....	56
Paragraphe 2 : Les données sur les sanctions relatives aux cas de corruption dans les administrations	59
CHAPITRE IV : LES ACTIVITES DE COOPERATION	61
SECTION 1 : LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX	63
Paragraphe 1 : Les activités du cadre de concertation et de coordination sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées	63
Paragraphe 2 : Les activités avec les administrations publiques.....	64
A. Participation à la conférence-bilan 2023 du Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'Unité Nationale	64
B. Participation aux activités du Millennium Challenge Account-Togo.....	64
C. Participation à l'atelier de vulgarisation du plan quinquennal de développement communal 2023-2027 de la commune Golfe 2.....	65
SECTION 2 : LA COOPERATION INTERNATIONALE	65
Paragraphe 1 : La coopération au niveau régional	65



A. Participation à l'atelier continental pour la formation du réseau africain de recherche sur la lutte contre la corruption	66
B. Participation à la célébration de la 7 ^{ème} journée africaine de lutte contre la corruption et des 20 ans de la convention	66
C. Participation à la 13 ^{ème} conférence de l'association des agences anti-corruption du Commonwealth-Africa	67
Paragraphe 2 : La coopération dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.....	68
A. Participation à la 14 ^e session du groupe d'examen de l'application de la convention et à la 14 ^{ème} session du groupe de travail intergouvernemental sur la prévention de la corruption.....	69
B. Participation à la conférence mondiale sur l'exploitation des données pour améliorer la mesure de la corruption et à la 14 ^{ème} session du groupe d'examen..	70
C. Participation à la 10 ^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	71
CONCLUSION	73